

hérésies, les schismes, les séductions, les scandales ; puis les bruits de guerre commençant partout, la guerre éclatant partout et bouleversant toutes les nations ; et, pour couronner l'œuvre, la lutte suprême de Jérusalem et le châtiment ineffable et inévitable d'Israël. Cette histoire a cela d'unique, qu'un chrétien eût pu l'écrire trente ans avant qu'elle se fit, dans le même ordre où un chrétien l'écrit mille sept cent quatre-vingt-neuf ans après qu'elle s'est passée.

CHAPITRE II

LES PERSÉCUTIONS

His autem fieri incipientibus, respicite et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra.

Mais, quand ces choses commenceront à se faire, regardez et levez vos têtes, parce que votre rédemption approche.

(Luc, XXI, 28.)

Dès avant la chute de Néron, la scène s'ouvrait : le monde entrait dans l'époque prophétisée. Parmi les disciples qui avaient entendu les paroles du Christ, un grand nombre pouvaient encore, au bout de trente années, en voir commencer l'accomplissement.

Les convulsions de la nature furent au nombre des premiers signes de la crise. Dans les sept dernières années de Néron, le sol, on peut le dire à la lettre, trembla de toutes parts. Dans les années 61 et 62 de l'ère vulgaire, des tremblements de terre ébranlèrent l'Asie, l'Achaïe, la Macédoine ; les villes d'Hiérapolis, de Laodicée, de Colosses, eurent particulièrement à

en souffrir¹. En 63, ils passèrent en Italie ; la campagne de Naples couvrait déjà ces feux terribles qui, seize ans plus tard, amenèrent la première éruption historique du Vésuve. Ils se manifestèrent par des secousses souterraines. Naples et Lucérie furent atteintes, Pompéi fut presque renversée, Herculanium en partie détruite : ce n'était encore que le prélude de leur ruine. La terreur fut universelle en Campanie ; des hommes devinrent fous d'épouvante². Le sol paraissait donc partout s'ébranler, et les chrétiens se rappelaient ces paroles du Sauveur : « Alors la terre tremblera en divers lieux³. »

L'année 66 vit un autre genre de malheur. « Cette année que Néron avait déjà souillée de tant de crimes⁴, les dieux, dit Tacite, la voulurent marquer par des tempêtes et des maladies. » La malheureuse Campanie fut affligée cette fois par des trombes de vent qui dévastaient les habitations, les arbustes, les récoltes. Ces intempéries arrivèrent jusqu'auprès de Rome : et, dans la ville même, sans aucune perturbation visible de l'atmosphère, une maladie pestilentielle dépeupla tous les rangs de la société. Les maisons étaient pleines de corps morts, les rues de convois funèbres. Hommes et femmes, enfants et vieillards, esclaves et

1. Senec., *Quæst. nat.*, VI, 1. — Tacit., *Annal.*, XIV, 27. — Euseb., *Chron.*

2. Tacit., *Annal.*, XV, 22. — Senec., *ibid.*

3. Luc, XXI, 11.

4. *Tot facinoribus factum annum. Annal.*, XVI.

libres, périrent également. En un seul automne, le trésor de Vénus Libitine enregistra trente mille morts¹.

Avec le signe prophétisé des catastrophes naturelles se montrait le signe également annoncé des persécutions contre l'Église.

« Avant toutes ces choses, avait-il été dit, ils se saisiront de vous, ils vous persécuteront, ils vous traîneront dans les synagogues et les prisons². » Et, en effet, avant toutes ces choses et dès le début de la prédication chrétienne, les apôtres avaient été appelés devant la synagogue et battus de verges, saint Étienne avait été lapidé, saint Jacques avait eu la tête tranchée, saint Pierre avait été mis deux fois en prison ; saint Paul avait vu trois fois au moins des tentatives d'assassinat dirigées contre lui³ ; quarante hommes de Jérusalem avaient fait vœu de le tuer ; cinq fois les synagogues l'avaient fait battre de trente-neuf coups de verges⁴ : une fois il avait été lapidé et laissé pour mort⁵ ; la haine des Juifs l'avait suivi de cité en cité⁶,

1. Tacit., *Annal.*, XVI, 13. — Suét., *in Ner.*, 30.

2. Luc, XXI, 12.

3. A Damas, *Actes*, IX, 23, 24 ; en Grèce, *ibid.*, XX, 3 ; à Jérusalem, XXIII, 12 et s. *Periculis ex genere*, II *Cor.*, XI, 26.

4. II *Cor.*, XI, 24.

5. *Ibid.*, 25 ; *Actes*, XIV, 18.

6. *Actes*, XVII, 13. « Vous avez envoyé des hommes choisis de Jérusalem par toute la terre pour dénoncer l'hérésie des chrétiens et répandre des calomnies contre nous », dit saint Justin aux Juifs. *Dial. cum Tryphone*, 17.

épiant ses démarches et dénonçant sa venue, soulevant contre lui la populace idolâtre. Non-seulement en Judée ¹, mais hors de Judée, à Rome, en Asie, en Grèce, en Macédoine, dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce ², les églises chrétiennes, quelque pieuses qu'elles demeurassent envers les souvenirs et les traditions du judaïsme, trouvaient dans la synagogue une constante ennemie qui s'adressait également, pour satisfaire sa vengeance, à Moïse et à Jupiter, au sanhédrin et aux temples des idoles, aux anciens d'Israël et aux proconsuls de Rome, aux vieilles rancunes du mosaïsme et aux passions de l'idolâtrie, au fanatisme du peuple, à la légèreté du sexe, à la fierté du rang, à la méfiance du despotisme ³, aux juges et au poignard, à César et à l'émeute.

Les Gentils, à leur tour, incités par les Juifs, avaient commencé à s'animer contre le christianisme. Des milliers d'hommes, qui vivaient du culte des idoles ou des vices que protégeait le culte des idoles, étaient les chefs-nés de ces émeutes fanatiques des païens. Prêtres, devins, magiciens, astrologues, augures, aruspices, courtisanes, histrions, gladiateurs, artistes, marchands d'idoles, défendaient le culte des dieux

1. *Hebr.*, X, 32-34. — *Jac.*, II, 16.

2. Voir les citations indiquées plus haut, et de plus, pour le Pont, la Cappadoce, la Bithynie, etc., etc., I *Petr.*, IV, 12-16. — Pour les Galates, *Gal.*, II, 4; IV, 25; V, 11.

3. *Act.*, XIII, 50; XIV, 2; XVII, 5-60; XVI, 6-7; XVIII, 12 et suiv.

comme leur domaine. A Philippes, des hommes qui exploitaient une prétendue prophétesse furent ceux qui soulevèrent contre Paul et Silas le peuple et les magistrats ¹. A Éphèse, ce fut un orfèvre, gagnant sa vie à fabriquer des statues de Diane, qui jeta ses ouvriers sur la place publique, troubla la ville, menaça les chrétiens ². Quand les païens n'attaquaient point par la violence, ils attaquaient par la calomnie : les chrétiens, traités de malfaiteurs, restaient sous le coup de toutes les aveugles rancunes de la populace ³. Ainsi, dans toutes les villes, ou la perfidie juive ou la turbulence païenne, ou la calomnie ou l'émeute, toujours les menaces, les coups, la prison ⁴, attendaient le chrétien ; la tyrannie populaire avec toutes ses violences le désignait à la haine plus paresseuse du pouvoir. Les églises faisaient partout l'apprentissage de la tribulation et de la patience, sinon du martyre ⁵.

Cela devait être. Le christianisme heurtait tous les préjugés. Par son culte, il choquait la religion du vulgaire ; par son esprit d'égalité, l'égoïsme des

1. *Act.*, XVI, 16 et suiv.

2. *Ibid.*, XIX, 24 et suiv.

3. *Detrectant de vobis tanquam de malefactoribus.* I *Petr.*, II, 12... *Qui calumniantes vestram bonam in Christo conversationem.* III, 16.

4. *In plagis, in carceribus.* II *Cor.*, VI, 5.

5. Voir, indépendamment des citations précédentes, pour l'Église de Thessalonique, *Act.*, XVII, 4 et s.; I *Thess.*, II, 14; II *Thess.*, I, 4. — Pour celle de Macédoine, II *Cor.*, VII, 5; VIII, 2. — Pour celle d'Éphèse, I *Cor.*, XV, 30-32. — Pour celle de Corinthe, *Actes*, XVII; II *Cor.*, VI, 4-5. — Pour celle de Jérusa-

grands ; par sa morale, les passions de tous ; par son bon sens, les superstitions de tous ; par sa doctrine, les idées de tous ceux qui prétendaient avoir des idées. — Il n'avait pas le peuple pour lui, le peuple à qui il ôtait ses rites, ses temples, ses fables, ses idoles, ses dieux. — Le philosophe, de son côté, qui n'avait pas les préjugés du peuple ou qui du moins ne les avait pas tous, mais qui avait ses préjugés à lui ; le philosophe était choqué dans son esprit sensuel, s'il était épicurien ; dans son orgueil, s'il était stoïcien. Il n'aimait point à s'entendre dire « qu'il fallait qu'il devînt fou pour être sage ». Cette doctrine qui venait « anéantir la sagesse des sages et reprouver la science des savants », qui déclarait aux philosophes quels qu'ils fussent que, « tout en se disant sages, ils étaient fous », que « le monde n'avait pas eu la sagesse de connaître Dieu et qu'il fallait qu'il fût sauvé par la folie de la prédication »¹ ; cette doctrine devait paraître aux philosophes d'une singulière outrecuidance. — A leur tour, les indifférents en matière de philoso-

lem, Act., V, 17, VI et VII, VIII, XXI-XXIV ; Hebr., X, 32-34 ; Jac., I, 11, 6. — Pour celles d'Asie, I Petr., IV, 12-16 ; — de Galatie, Galat., II, 4.

1. Si quis videtur inter vos sapiens esse in seculo, stultus fiat ut sit sapiens. I Cor., III, 18. — Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobrabo. I Cor., I, 19. — Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt. Rom., I, 22. — Nam, quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum : placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes. I Cor., I, 21. — Verbum... crucis pereuntibus stultitia est. I Cor., I, 18.

phie, et c'était le plus grand nombre, étaient repoussés par le sérieux du christianisme. — Ceux qui ne pensaient pas trouvaient le christianisme trop contemplatif ; ceux qui pensaient ou prétendaient penser quelque chose, habitués à la liberté sans limite de leur esprit et à ses pérégrinations sans fin à travers tous les systèmes, ne se faisaient pas à cette doctrine imposée, une, invariable, universelle. — Enfin les puissants, les riches, les grands, les maîtres, les citoyens, les oppresseurs (et qui n'était pas l'oppressé de quelqu'un ?) ne se faisaient pas à cette doctrine plébéienne d'égalité qui mettait le barbare au niveau du Grec, le Juif à la hauteur du Romain, l'esclave auprès du libre, l'étranger auprès du citoyen, la femme au même rang que l'homme. Ils ne pouvaient accepter le scandale et la folie de la croix, ce que Tertullien appelle les petites choses de Dieu et la honte nécessaire de la foi¹. Ils ne se faisaient pas à être endoctrinés par des Juifs et par des Juifs que les autres Juifs méprisaient, par des Juifs disciples et adorateurs d'un Supplicié. Y avait-il donc parmi ces sectaires un seul philosophe, un seul homme de condition, un seul savant ? Y avait-il même un seul Juif honoré parmi les Juifs ? Ne se vantaient-ils pas de leur bassesse, et ne disaient-ils pas que Dieu avait choisi ce qui est méprisable et petit pour briser ce qui est grand

1. Christum crucifixum : Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam. *Ibid.*, I, 23. — Pusillanimitates Dei. Tertul., *adv. Marcion.*, II, 27. — Necessarium dedecus fidei. *Id. De carne Christi.*, 5.

et honoré¹ ? On gardait donc sa dignité et on ne voulait pas se mêler à leur misère.

Et surtout la morale du christianisme, que l'on proclame aujourd'hui si belle, même quand on ne la suit pas, était, comme elle est encore aujourd'hui, le grand obstacle à son progrès, le grand reproche qu'on lui faisait au fond du cœur. « Celui qui fait mal hait la lumière². » Ces hommes durs, libertins et égoïstes, ne pouvaient manquer de considérer comme le plus grand attentat à leur liberté la loi qui enseignait la chasteté et la charité. Cette loi était une ennemie et une usurpatrice, disons mieux (car un certain instinct avertit l'homme et lui fait sentir où est son maître légitime), c'était une austère souveraine dont il fallait à tout prix secouer le joug. La contradiction se présentait donc partout : « Ce que nous savons de cette secte, disent à saint Paul les Juifs de Rome, c'est qu'elle est partout contredite³. »

Du reste, cette haine, cause des persécutions, avait été prédite comme les persécutions elles-mêmes. Le maître avait été « placé en signe de contradiction » et « le disciple », qui « n'est pas plus grand que le maître », devait s'attendre à être contredit comme lui. « Si le monde vous hait, avait dit le Christ, sachez qu'il

1. Ubi sapiens? Ubi scriba? Ubi conquisitor hujus sæculi?... Non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles. I Cor., I, 20, 26.

2. Joan., III, 20.

3. Act., XXII, 22.

m'a haï le premier¹. » Cette haine devait être universelle : « Vous serez haïs de tous à cause de mon nom. » Et, bien peu d'années après, l'historien païen, cherchant dans son bon sens quel était le véritable crime des disciples de Jésus, ne rencontre que celui-ci par lequel se trouve justifiée textuellement la prophétie de l'évangile, « qu'ils sont en haine au genre humain »².

Néanmoins les pouvoirs publics n'avaient pas encore pris parti. Il y a plus : par respect pour l'ordre, par amour de la paix, le pouvoir romain avait parfois défendu contre l'irritation tumultueuse de ses ennemis le christianisme qu'il ne connaissait pas ; la persécution était encore illégale. — C'était contrairement à la loi romaine et à la paix de l'empire que la sédition pharisaïque avait arraché à Pilate la sentence du Calvaire : aussi Tibère avait-il disgracié Pilate et voulu mettre le Sauveur au nombre de ses dieux³. — C'était encore

1. Joan., XV, 18.

2. Odio eritis omnibus propter nomen meum. Matth., XIII, 13. — Odium generis humani. Tac., *Annal.*, XV, 43. « Une secte convaincue de haïr le genre humain ou de lui être odieuse, » dit Bossuet traduisant Tacite, *Hist. univ.*, II, 26. Bossuet admet ici les deux sens ; mais le dernier me paraît plus antique et au moins aussi latin.

3. Sur la lettre de Tibère au Sénat v. Tertullien, *Apolog.*, 5 (d'après les archives romaines), et après Tertullien, Eusèbe, *H. E.*, II, 2. Saint Jérôme, *Chron. Orose*, VII, 3. Saint Jean Chrysostôme, *Hom.* XXVI, 4 in II Cor. — Dissertation de l'abbé Greppo, *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique*, III, 1. D'après un fragment d'un auteur anonyme rapporté par le cardinal Mai (*Scriptor. vel. nova collectio*, p. 246), Tibère ayant proposé de placer le Christ comme treizième avec les douze grands dieux, un plaisant aurait dit : Celui dont vous ne voulez pas comme treizième dieu sera le premier.

par une violation flagrante de la loi romaine qui enlevait aux Juifs le droit de vie et de mort que saint Étienne avait été lapidé, que Saul était allé susciter la persécution à Damas ; et il est probable que le pouvoir romain intervint, puisque la persécution s'arrêta (37). — C'était sous le règne d'Agrippa, et pendant une courte résurrection de la souveraineté judaïque, que saint Jacques le Majeur avait péri et que saint Pierre avait été jeté dans les fers (44). — C'était après la mort du procureur Festus et avant l'arrivée de son successeur que le second saint Jacques avait été mis à mort par des séditieux (61), et le grand prêtre, auteur de sa mort, avait été réprimandé par le magistrat romain ¹. — A Philippes, saint Paul maltraité invoque son titre de citoyen romain, et se fait faire des excuses par les magistrats (51) ². — A Corinthe, le proconsul Gallion refuse de prononcer dans la querelle que les Juifs font à saint Paul : « S'il s'agissait, dit-il, de quelque crime ou d'une mauvaise action quelconque, je vous écouterai volontiers ; mais, s'il est question du Verbe, et des noms (divins) et de votre loi, c'est votre affaire, je n'en veux pas être juge. » Et il les chasse rudement de son tribunal (53) ³.

A Éphèse, où un mouvement tumultueux se manifeste parmi les Grecs contre saint Paul, le magistrat

1. Josèph. *Ant.*, XIX, 9. Eusèbe, *H. E.*, I, 2. Orig., *Cont. Cels.*, I, 47.

2. *Act.*, XVI, 35-39.

3. *Ibid.*, XVIII, 12-17.

de la ville l'apaise en faisant craindre l'intervention romaine : « Votre assemblée est illégale, dit-il aux païens, vous risquez d'être accusés de sédition (54) ¹. » — A Jérusalem, Paul attaqué de nouveau invoque de nouveau son droit de cité et se voit protégé par l'intervention de la force romaine ; c'est le procureur qui le fait enlever de nuit pour le soustraire au poignard des sicaires (58) : et tous les magistrats romains devant lesquels il comparait rendent au disciple le même hommage que Pilate avait rendu au Maître : « Les accusateurs n'ont produit contre lui aucun grief... il s'agit de questions relatives à leur superstition... J'ai jugé que cet homme n'a commis aucun crime digne de mort ²... » — Même le Juif Agrippa, romain de politique et de mœurs, après avoir entendu Paul, se lève et dit avec Festus : « Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort ou les fers. Cet homme eut pu être mis en liberté, s'il n'en eût appelé à Cesar ³. » — Néron lui-même, devant lequel saint Paul comparait deux fois (60 et 65), prononce deux fois qu'il n'a mérité ni la mort ni les fers. — Et Claude, lorsque les débats tumultueux des Juifs de Rome, au sujet du Christ, ont fini par lasser sa pa-

1. *Act.*, XIX, 39-40.

2. *Act.* XXII, 25-30 ; XXIII, 10-35 ; XXV, 18, 19-25. — Je donne les dates qui précèdent d'après la chronologie ordinaire. Le docteur Sepp, qui, par des raisons très-dignes de considération, fixe en l'an 29 de l'ère vulgaire la mort du Sauveur, les avance toutes de quelques années.

3. *Act.*, XXVI, 31-32.

tience, n'a pourtant rien prononcé contre la foi nouvelle ; il a expulsé de Rome tous les Juifs baptisés ou non ¹.

Tacite, si je ne me trompe, nous fournit un autre exemple de cette tolérance : « Une femme de haute naissance, Pomponia Grécina, épouse de Plautius, qui était revenu de Bretagne avec les honneurs de l'ovation, fut à cette époque (en 57, sous Néron) accusée de superstition étrangère (c'est-à-dire, je pense, de christianisme) ². » « Elle fut remise au jugement de son mari. Celui-ci, selon l'ancienne coutume, réunit une assemblée de parents, prononça sur l'honneur et la vie de sa femme, et la déclara non coupable. Cette Pomponia vécut longtemps et dans une perpétuelle

1. En l'an 49 (selon Orose). — Judæos, impulsore *Chresto*, assidue tumultuantes Romæ expulit. Suet., *In Claudio*, 25. — Mais, selon Dion : « Comme les Juifs étaient trop nombreux à Rome pour pouvoir en être expulsés sans désordre, il ne voulut pas les exiler, mais interdit leurs assemblées, et obligea ainsi de partir ceux qui voulurent continuer de vivre selon leurs lois. » Dion, LX. — C'est par suite de cet ordre que Priscille et Aquila quittèrent Rome. Act., XVIII, 2. — Ils étaient de retour en 58. Rom., XVI, 3. — Voir Orose, VII, 6.

2. Sur le christianisme au moins très-probable de Pomponia Grécina, voir Juste Lipse, Ernesti, Brottier, Tillemont, *Hist. des Emper.*, t. I, p. 265; Baron., *Annal. ad an.* 59, § 23, et surtout la *Dissertation* de l'abbé Greppo sur les chrétiens de la maison de Néron, ch. VIII : dans ses *Mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*. (Paris. Debécourt, 1840) Pomponia Grécina survécut à la persécution de Néron et vécut jusqu'en 58, sous Domitien.

Je parle ailleurs de la descendance chrétienne de Pomponia Grécina et de sa parenté avec les saints de la famille de Vespasien, V. *les Antonins*, t. I, livre I, ch. VIII et l'appendice A, t. III.

douleur : car, depuis la mort de Julie, fille de Drusus, victime de la perfidie de Messaline, elle garda toujours, quarante années durant, la tristesse de son âme et le deuil de ses vêtements : témoignage de respect qui passa impuni sous le règne de Claude et qui depuis tourna à sa gloire ¹. »

La justice romaine admettait donc l'innocuité légale du christianisme ; l'épée romaine le protégeait au besoin contre les rancunes du sanhédrin. Rien ne s'explique mieux que cette tolérance. Rome jusque-là n'était point systématiquement intolérante en fait de religion. Elle souffrait, elle respectait même le judaïsme. Elle laissait aux peuples vaincus tous leurs dieux. Le principe général de la liberté des assemblées religieuses se trouve, même après les persécutions contre les chrétiens, dans les écrits des jurisconsultes ². De plus, Rome aimait l'ordre et la paix. Le christianisme libre et paisible, c'était l'ordre et la paix au plus haut degré. La persécution judaïque ou païenne, c'était le désordre et le tumulte ; témoin les scènes de Corinthe, d'Éphèse, de Jérusalem. A sa naissance comme aujourd'hui, dans les situations les plus hautes comme dans les plus basses, l'hostilité contre le christianisme a toujours eu un certain caractère d'insurrection et d'indiscipline. Néron, Henri VIII,

1. Tac., *Annal.*, XIII, 32.

2. Religionis causâ coire non prohibentur. *Digeste*, I, de *Collegiis* (XLVII, 22).